

MOSC 2 : LA FNSPF OUVRE LA SÉRIE « MODERNISER, VRAIMENT. »

MOSC 2 — MODERNISER, VRAIMENT. | ÉPISODE 1/4

Financement des SIS : les risques de 2026 ne peuvent plus être financés avec les références de 2005

Après avoir exprimé son profond désaccord avec le projet de loi Modernisation de la sécurité civile 2 (MOSC 2), la Fédération nationale des sapeurs-pompiers de France (FNSPF) change de format. **Quatre épisodes, quatre questions que le texte laisse aujourd'hui sans réponse : avec quel argent ? Avec quels pompiers ? Pour quelles missions ? Avec quel pilotage ?**

Jusqu'au Mondial Secours & Protection, la FNSPF dévoilera ses propositions pour construire la réforme de sécurité civile que la France attend.

On ne peut pas demander aux services d'incendie et de secours (SIS) de faire face aux risques de demain avec un financement construit sur les réalités d'hier.

Après l'été 2026, chacun mesure l'évolution de la menace : feux de forêt plus intenses et plus étendus, canicules, phénomènes météorologiques violents, crises simultanées, secours d'urgence quotidien. **Après l'été 2026, moderniser les textes sans moderniser les moyens serait une impasse.**

La FNSPF ne demande pas que l'ensemble des réponses financières figure dans MOSC 2. Elle demande en revanche que la réforme législative, le prochain projet de loi de finances et la future loi de programmation du ministère de l'Intérieur constituent les trois piliers d'un même plan de modernisation de la sécurité civile. Le financement des SIS doit devenir un volet structurant du plan de modernisation de la sécurité civile.

Une réforme des missions sans trajectoire financière serait incomplète. Une trajectoire budgétaire sans vision de long terme serait insuffisante.

Moderniser la sécurité civile sans traiter durablement ses ressources revient à transférer de nouvelles responsabilités sans donner aux territoires les moyens de les assumer.

Un financement qui ne correspond plus à la géographie du risque

La fraction de la taxe sur les conventions d'assurance (TSCA) destinée au financement des SDIS a été construite à partir d'un mécanisme instauré en 2005. Sa répartition historique reposait notamment sur le nombre de véhicules terrestres à moteur immatriculés dans chaque département au 31 décembre 2003. Vingt ans plus tard, cette photographie ne traduit ni l'évolution des populations et des mobilités, ni la saisonnalité touristique, ni l'intensification des risques, ni les nouvelles charges opérationnelles.

Le problème n'est donc pas seulement de trouver davantage d'argent. Il est de construire une ressource plus juste, plus dynamique et davantage corrélée à la population réellement défendue et secourue, et aux risques auxquels les territoires sont exposés.

La FNSPF propose 3 décisions :

- Réformer la TSCA-SDIS afin d'en moderniser les critères, d'en renforcer la dynamique et de garantir une affectation effective et transparente au financement des services d'incendie et de secours.
- Créer une contribution additionnelle à la taxe de séjour affectée aux SDIS : là où la fréquentation touristique accroît temporairement la population à protéger et la pression opérationnelle, une part de la richesse générée doit contribuer au financement des secours qui la sécurisent.
- Engager une programmation pluriannuelle nationale du pacte capacitaire de sécurité civile, associant l'État et les territoires pour financer les investissements humains, immobiliers, terrestres, aériens, numériques et de protection des personnels.

L'État doit renforcer ce qui manque et conforter ce qui fonctionne, plutôt que créer des dispositifs qui risqueraient de faire doublon.

Dans un contexte de finances publiques contraintes, la priorité ne peut être de créer des capacités nationales militaires faisant doublon avec celles que les SIS savent déjà mobiliser collectivement dans le cadre de la solidarité nationale. Elle doit être d'investir là où existe un véritable besoin capacitaire national, au premier rang duquel l'accélération de la modernisation, l'augmentation du format et la diversification de notre flotte aérienne. L'État doit renforcer ce qui manque et conforter ce qui fonctionne, plutôt que créer des dispositifs qui risqueraient de faire doublon.

La FNSPF demande donc au Gouvernement une trajectoire claire :

- MOSC 2 pour moderniser le cadre ;
- Le projet de loi de finances pour apporter des réponses budgétaires immédiates ;
- La loi de programmation du ministère de l'Intérieur pour garantir dans la durée les investissements et les capacités dont les SIS et la sécurité civile a besoin.

Moderniser, ce n'est pas nécessairement dépenser partout davantage. C'est financer mieux, programmer dans la durée et investir d'abord là où la France manque réellement de capacités.